

HÉBERGEMENT

HÔTEL INTERCONTINENTAL À ISTANBUL

Asker Ocagi Cad No 1
Taksim - Istanbul 34435
Tél. : +90 212 3684444

Internet: www.intercontinental.com.tr

Chambre simple	€ 210.00
Chambre double	€ 235.00
Vue Bosphore (supplément)	€ 50.00

Les participants peuvent procéder directement à la réservation de leur chambre (à ces conditions particulières) aux adresses suivantes :

zbulut@bulutanka.com.tr
ou info@bulutanka.com.tr
ou par fax au: +90 312 442 97 65

ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :



Adhérents
Individuels



Centre de
Droit Notarial



fondation notariat vaud



création: www.pulsion.ch
photographie: © istockphoto



GESTION DES RISQUES ET MESURES DE PROTECTION: LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA FALSIFICATION

► LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers participants,

Le choix d'Istanbul, ville d'ouverture et de culture, pont entre l'Orient et l'Occident, ne pouvait mieux représenter la volonté de la Commission des Affaires Européennes de l'Union Internationale du Notariat pour organiser son premier séminaire scientifique.

C'est donc l'occasion de partager le fruit de nos réflexions avec le notariat du pays hôte de notre prochaine réunion, avec les adhérents individuels de l'Union Internationale du Notariat ainsi qu'avec tous les autres acteurs du monde juridique et économique intéressés au respect des contrats et au maintien de la sécurité du droit.

L'acte authentique, rempart contre l'insécurité juridique, est un outil majeur de la pérennisation de l'état de droit grâce à l'intervention de l'Officier public, garant du lien de confiance entre le citoyen et l'Etat.

La Commission des Affaires Européennes collabore avec de nombreuses Universités à travers le monde et nous nous devons de remercier chaleureusement l'Université d'Istanbul, le Centre de Droit Notarial de l'Université de Lausanne, l'Institut Suisse de Police Scientifique et tous les membres de l'ordre judiciaire qui ont collaboré avec le notariat international pour traiter d'une des questions des plus actuelles: la gestion des risques en matière de falsification de documents.

Plus que jamais le monde moderne est en proie à une criminalité économique disposant de moyens importants. Nous sommes persuadés que le notariat, par son rôle protecteur et sa rigueur, permettra de freiner ce fléau avec efficacité.

Mario Miccoli
Président de la CAE

Laurent Besso
pour les organisateurs

LA PROBLÉMATIQUE

Le début du XXI^e siècle est marqué par un phénomène généralisé de globalisation. Il en résulte un nombre accru de transactions effectuées entre des personnes qui ne se connaissent pas, souvent dans un cadre international où l'éloignement des parties complique la sécurité de la transaction et cela dans un environnement en perpétuelle évolution, parfois difficile à maîtriser.

Aujourd'hui, nul ne peut se soustraire à des règles de prudence, que le document contractuel soit constitué d'un support papier ou dématérialisé sous forme électronique. C'est aussi pour le notaire, garant de la sécurité des contrats, une nouvelle évolution à laquelle il doit savoir faire face.

Comment rendre les transactions plus sûres, limiter les risques de falsification, qu'ils proviennent de documents nécessaires à l'établissement du contrat ou d'une modification frauduleuse de celui-ci par un tiers?

L'OBJECTIF

Le séminaire a pour objectif d'analyser les règles législatives générales afin de mieux comprendre la responsabilité de chacun lors de l'émission d'un acte authentique et plus particulièrement celle de l'officier public.

Il aura également pour but de permettre d'apprendre à connaître et à évaluer les risques, que ce soit au stade de la préparation du contrat, de l'instrumentation de l'acte ou de la transmission du contrat à un tiers.

En plus des conseils d'éminents juristes et grâce à l'implication de spécialistes de la police scientifique, des règles de bonne pratique seront proposées pour permettre d'offrir encore plus de sécurité à la société civile que les notaires ont fait le serment de servir.

► LE PUBLIC CONCERNÉ

Ce séminaire s'adresse aux notaires, aux avocats, aux représentants des administrations publiques et de l'ordre judiciaire, aux responsables du risk management des sociétés multinationales ainsi qu'à toutes personnes qui désirent approfondir leurs connaissances en la matière.

► LES THÈMES TRAITÉS

- La fraude et la falsification d'actes authentiques, quelle protection pour les clients? Aspects de droit civil et de droit pénal.
- Règles de bonne pratique pour éviter les fraudes matérielles.
- Informatique et acte électronique, gestion des risques et règles de bonne pratique.
- Due diligence sur la clientèle et règles anti-blanchiment.

► LA MÉTHODE

Exposés, études de cas pratiques et de la jurisprudence, discussions.

► LES TRADUCTIONS

Les interventions auront lieu en français et en turque. Elles seront traduites dans ces deux langues et en anglais. En outre, à la demande de 12 congressistes au moins, une traduction dans une autre langue pourra, le cas échéant, être mise en place.

LES INTERVENANTS

COORDINATION DU SÉMINAIRE :

Prof. Hakan Pekcanitez
Chaire de procédure civile (Université Galatasaray)

Me Laurent Besso
Notaire à Lausanne
Membre du bureau de la CAE

RESPONSABILITÉ CIVILE DU NOTAIRE :

Prof. Denis Piotet
Chaire de droit civil (Université de Lausanne)
Directeur du Centre de Droit Notarial (Lausanne)

RESPONSABILITÉ PÉNALE DU NOTAIRE :

M. Jean-Daniel Martin
Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne

ANALYSE DES FRAUDES MATÉRIELLES :

Prof. Christophe Champod
Chaire de sciences forensiques
Institut Suisse de Police Scientifique (Lausanne)

ANALYSE DES FRAUDES INFORMATIQUES :

Prof. Daniel Stoll
Chaire de droit pénal (Université de Lausanne)
Substitut du Procureur du Canton de Vaud

DUE DILIGENCE SUR LA CLIENTÈLE

ET RÈGLES ANTI-BLANCHIMENT :
Me Laurent Besso (Compliance)

Me Eric Stauffacher (Régulation anti-blanchiment)
Avocat (ancien chargé de cours à l'Université de Lausanne)

APPROCHE TURQUE :

Prof. Metin Feyzioğlu
Chaire de droit pénal (Université d'Ankara)

CONCLUSIONS :

Me Hasan Yeni
Notaire à Istanbul (Turquie)
Président de la Chambre des notaires de Turquie

Me Mario Miccoli
Notaire à Livourne (Italie)
Président de la Commission des Affaires Européennes

PRIX

Participation au séminaire y compris documentation et repas
Participant **€ 270.00**
Adhérent individuel UINL **€ 170.00**
Membre de la CAE **€ 170.00**
(montant inclus dans la participation à la Commission)

CONDITIONS

L'inscription ne sera valable qu'à la réception du bulletin d'inscription et du paiement sur le compte mentionné ci-contre. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'empêchement, il est souhaité de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être effectué.

PROGRAMME SOCIAL POUR ACCOMPAGNANT/ ADHÉRENT INDIVIDUEL

Un programme pour accompagnant et adhérent individuel est disponible sur demande auprès de l'organisateur.

► LIEU

Hôtel Intercontinental à Istanbul
Asker Ocagi Cad No 1
Taksim - Istanbul 34435
Tél.: +90 212 3684444

► DATE

23 octobre 2009

► ADMINISTRATION

Séminaire CAE
c/o Secrétariat de l'Union
Internationale du Notariat
Via Flaminia 158 - Pal A.
I-00196 Rome - ITALIE
Tél. +39 06 320 83 84
Fax +39 06 360 91 499
e-mail: uinl@uinl.org

► BANQUE

Banque Cantonale Neuchâteloise
IBAN: CH69 0076 6000 1004 8773 5
Titulaire: CAE (Union Internationale)

INSCRIPTION

A retourner jusqu'au 5 octobre 2009 à :
Séminaire CAE c/o Secrétariat de l'Union Internationale du Notariat ou par fax au +39 06 360 91 499

NOM: PRÉNOM:

ENTREPRISE:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE: FAX:

E-MAIL:

DATE: SIGNATURE:

TRADUCTION SOUHAITÉE RUSSE ANGLAIS
 ESPAGNOL

PROGRAMME POUR ACCOMPAGNANT/ADHÉRENT INDIVIDUEL SOUHAITÉ

